



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FÉVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, et Messieurs Rémy ARQUILLERE et Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente : Madame Corine GUILLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur DE STEFANI Jean-Noël

Le compte-rendu de réunion du 20 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

### **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

- Lotissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bornage définitif du lotissement « Clos des vignes » sera réalisé le 20 février à 9h00.

Par ailleurs, le permis d'aménager modificatif a été déposé au service urbanisme, afin de prendre en compte les modifications des entrées de parcelles et les réseaux afférents.

Une annonce a été publiée sur le site Le Bon Coin.

Pour l'instant, une option a été posée sur la parcelle numéro 2.

- Foyer rural

Les travaux sont momentanément arrêtés en attendant le séchage complet de la dalle, pour permettre à l'entreprise Rodolphe BASSO de carreler.

Les autres entreprises, notamment pour la menuiserie, sont en train de travailler en atelier. Dès que le carrelage sera terminé, ils pourront venir poser le bar, l'estrade, etc...

### Délibération n°02-01-2024

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à un prêt court terme afin d'envisager sereinement le paiement des travaux de rénovation du foyer rural, en attendant le versement des subventions du Département, de la Région et de l'Etat.

Elle présente la seule offre reçue pour un montant de 150.000,00 €, malgré cinq banques consultées :

<b>Etablissement bancaire</b>	<b>Taux</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Durée</b>	<b>Conditions remboursement anticipé</b>
Crédit Mutuel	4,05 %	150 €	2 ans	Autorisé sans préavis ni pénalité

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de réaliser auprès du Crédit Mutuel et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 150.000,00 € destiné à financer les travaux de rénovation du Foyer Rural en attendant le versement des subventions, dont le remboursement s'effectuera sur 2 ans, en échéances trimestrielles constantes. Ce prêt portera intérêt au taux de 4,05 %. Le remboursement anticipé est possible sans préavis ni pénalités. Les frais de dossier sont de 150,00 €.
- 2) Autorise Madame le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

### Délibération n°02-02-2024

Madame Catherine BIGAY explique au Conseil Municipal que la Commission Bâtiments communaux a travaillé sur le mobilier pour le foyer rural (tables, chaises, chariots, servante).

Après avoir consulté différents fournisseurs et rendu visite à trois entreprises, la Commission Bâtiments propose de retenir le devis de l'entreprise JAROZO, d'un montant de 10.438,08 € HT, soit 12.525,70 € TTC, pour 15 tables pliantes L180 x P80, 100 chaises coque bois, 1 chariot de service 3 plateaux en inox et 2 diables pour les chaises.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant la démolition partielle ou totale du préau de l'ancienne école, ce préau étant attenant à l'ancienne classe. Après discussion, il est décidé de démolir uniquement la première travée avec l'ancienne classe, et reprendre proprement le préau.

Par ailleurs, Madame le Maire indique qu'une consultation a été lancée afin de prévoir le remplacement du photocopieur de l'école, celui-ci étant en location mais un peu limite par rapport au volume de photocopies réalisées, et le remplacement du copieur multifonctions de la Mairie, ce dernier ayant été acheté en 2014. L'entreprise Image Laser Couleur a conseillé de le remplacer car il est désormais plus possible d'assurer la maintenance. Par ailleurs, le coût copie est exorbitant par rapport à ce qui peut être proposé maintenant (0,009 € la copie N&B et 0,09 € la copie couleur).

Il est proposé de prendre les deux machines en location, et de choisir un copieur multifonctions N&B et couleur à l'école, mais avec la mise en place d'un quota.

L'entreprise Image Laser Couleur et l'entreprise RBI ont chacune fait deux propositions. Leurs tarifs sont composés d'un coût de location mensuel, un coût copie, un coût de maintenance mensuel et un forfait de livraison/installation.

Le Conseil Municipal demande une négociation.

## **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRES**

### Délibération n°02-03-2024

Madame Evelyne RICARD présente la demande des enseignantes des classes CE et CM. Les deux classes se rendront à Saint Priest la Roche les 29, 30 et 31 mai pour un voyage scolaire sur le thème « Au fil du fleuve Loire ». Le lieu d'hébergement sera la Maison du Château. Au programme : interventions autour de la faune et de la flore, balade, land art, lecture de paysages, confection d'un herbier, visite théâtralisée du château de la Roche, croisière commentée à Villerest sur l'histoire du fleuve, activités sportives.

Le coût par élève est de 165,75 €. Le Sou des écoles prend à sa charge 105,75 € par élève, le reste à charge des familles s'élève à 60 €.

Le CCAS propose de participer au financement de ce voyage scolaire, à hauteur de 10 € par enfant, sous la forme du versement d'une subvention au Sou des écoles. 40 élèves participeront à ce voyage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide de verser la somme de 10,00 € par enfant, sous forme de subvention, au Sou des écoles de Changy, soit la somme de 400,00 €

## **ROANNAIS AGGLOMERATION**

- Conférence des Territoires, le 24 janvier 2024

Cette réunion est à destination de l'ensemble des conseils municipaux d'un territoire. L'ordre du jour était composé de :

- Point Roannaise de l'Eau (relation avec les communes, astreintes, tarifs)
- Point global territorialisé déchets (bacs jaunes/bordeaux, déchèteries, biodéchets)
- Point pour éclaircir les compétences/champs d'actions entre le SIEL et Roannais Agglomération

- Réunion de travail Fonds de soutien à l'investissement, le 12 février 2024

Madame le Maire rappelle que le Fonds de soutien à l'investissement communal est une nouvelle enveloppe de 1 million d'euros par an ouverte aux 40 communes de l'agglomération à partir de 2025 afin de soutenir leurs projets d'investissement, avec une priorité aux projets comportant une dimension de développement durable.

Les modalités de mise en œuvre de ce fonds sont co-élaborées avec les communes tout au long de l'année 2024. Il s'agit notamment de définir la forme de ce transfert financier, le rythme des versements, le processus d'information et d'instruction.

Madame le Maire indique qu'elle participera le 22 février à une réunion bilan foncier PLH, à Saint Martin d'Estreaux.

## **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

### **\* Gendarmerie, le 6 février 2024**

À l'occasion de l'inspection annoncée de la Communauté de Brigades de RENAISSANCE, Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a participé, sur invitation du Major Thierry MANCHON, à un temps de convivialité, à Saint André d'Apchon.

Chaque commune présente a pu recevoir un état statistique des activités de la Gendarmerie sur son territoire.

Ainsi, à Changy, il apparaît, pour l'année 2023 :

- Sécurité routière : 48 infractions constatées, 1 accident corporel, 2 blessés, 383 heures dédiées à la sécurité routière
- Intervention : 49 interventions, dont 3 pour différends/violences intrafamiliales, 5 pour accident de circulation routière, 6 pour tapages, 1 pour divagation
- Délinquance : 9 atteintes aux biens, dont 3 cambriolages, 2 vols liés aux véhicules, 1 pour destructions et dégradations
- Prévention et présence : 860 heures /gendarme sur la commune

### **\* CCAS, le 25 janvier 2024**

Madame Evelyne RICARD informe les membres du Conseil que cette réunion avait pour but d'organiser la soirée théâtre qui aura lieu le samedi 23 mars à 20h30, à la salle d'animation rurale. Le tarif des entrées a été fixé à 10 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

### **\* Assemblée Générale Association Jeunesse et Sports au pays de La Pacaudière**

Aucun élu n'a pu participer à cette réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* La circulaire pour le fonds vert 2024 est parvenue en Mairie. Un dossier pourra être déposé pour la réhabilitation des appartements de l'ancienne école.

\* Madame le Maire présente le devis de la société COLLECTIVITES EQUIPEMENTS pour la reliure du registre d'état civil 2013-2022 d'un montant de 211,46 €.

\* Le devis pour le feu d'artifice de la société L'ETOILE d'un montant de 1.000,00 € TTC est également arrivé en Mairie. Le dossier est en suspens, car le Comité souhaite participer afin de proposer un feu d'artifice plus important à l'occasion des 30 ans du Comité. Il est nécessaire d'attendre le courrier de confirmation du Comité des fêtes avant de faire modifier le devis.

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de la directrice de la crèche d'Arthur à Zoé, de Saint Germain Lespinasse, sollicitant une aide financière pour une sortie à la ferme pédagogique de Noailly. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

\* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a autorisé la société de chasse de Rébruns à récupérer deux arbres tombés.

\* Les réunions à venir sont la rencontre avec les conseillers départementaux à Renaison le 21 février, et la venue de Madame Huguette BURELIER, avec les services du Département, en Mairie, au sujet des aides départementales, le 5 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

**Le LUNDI 25 MARS 2024 à 20H00 en Mairie**